



Tuyas qui font de l'ombre sur un mur

Par **jodelariege**, le **27/06/2015** à **19:46**

bonjour,

pour remplir un "vide" entre ma haie de tuyas et le mur de garage de mes voisins (il y avait ainsi moyen de voir dans mon jardin) j'ai planté 2 tuyas à 80cm du mur "vide" (sans fenetre ni porte)qui donne directement sur mon terrain.

la haie au total est à distance et taille réglementaires mais les 2 tuyas vont légèrement empiéter devant le mur de la maison des voisins .

ceux ci me disent que cela va faire de l'ombre au mur(!?!)

de l'implantation de la maison des voisins il s'avère que le mur ,cette partie de leur maison sans ouverture ,est totalement à l'ombre vers 14h/15h donc je ne vois pas ce que mes deux tuyas vont apporter comme désagément.

de plus les voisins ont été dans l'obligation de pénétrer chez moi en mon absence pour voir leur mur de garage.

Cependant je ne veux pas etre dans l'illégalité .le suis je?
je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

ps:je ne veux pas me facher avec mes voisins ,c'est important d'etre en bon terme;cependant je les trouve un peu exigeants:la piscine qu'on a construite, elle ne va pas faire de bruit? la toiture et la texture du cabanon ne leur plait pas trop....j'ai coupé la mort dans l'ame un magnifique rosier qui touchait ce meme mur afin de les satisfaire.....il va falloir faire les bords du ruisseau comme eux le veulent sans neccessité....
merci encore

Par **moisse**, le **28/06/2015** à **10:00**

Bonjour,

[citation]mais les 2 tuyas vont légèrement empiéter devant le mur de la maison des voisins .
[/citation]

Non impossible. Empiéter veut dire chez le voisin.

[citation]les voisins ont été dans l'obligation de pénétrer chez moi en mon absence pour voir leur mur de garage[/citation]

Ce n'est pas bien, sans motif impérieux, de pénétrer chez les autres sans leur accord.

[citation];je ne veux pas me facher avec mes voisins [/citation]

Vous êtes de bien bonne composition.

A part les bord du ruisseau (étier ??) qui doivent être entretenus, le reste passe au dessus de votre tête.

Par **jodelariege**, le **28/06/2015** à **10:50**

bonjour et merci pour votre réponse ,

le mur du garage du voisin est juste sur la ligne de séparation des deux terrains(et à la limite je peux dire que ces 2 antennes paraboliques sont chez moi)et dans le prolongement de ce mur il y a une haie de chaque coté dont celle qui n'était pas"terminée".laissant un jour entre mon jardin et le jardin du voisin

le mot "empiéter" n'est pas le bon en effet ;les deux tuyas vont passer devant ce mur(donc dans mon terrain) sur un metre de long environ pour un mur de 10m environ de ce fait le voisin dit que les tuyas vont faire de l'ombre sur un metre....

je pense aussi que c'est chercher la petite bête mais je prefere savoir que je suis dans la légalité.(et ma partie de ruisseau est très propre mais pas tout à fait comme lui.....)

encore merci pour votre réponse